



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture maritime de la Manche  
et de la mer du Nord

Direction interrégionale de la Mer  
Manche Est – mer du Nord

*Secrétariat du conseil maritime de façade*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de la région Normandie  
Préfecture de la Seine-Maritime

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL MARITIME  
DE FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD  
DU 18 SEPTEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2**

**Mandat à la commission permanente**

L'assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est tenue le 18 septembre 2024, en présentiel et distanciel, après constatation de l'atteinte du quorum.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il a été procédé au vote à main levée de la délibération donnant mandat à la commission permanente du CMF élargie à ses CS jusqu'au 31 décembre 2025 pour rendre un avis sur le dossier de raccordement des projets de parcs éoliens centre Manche 1 et centre Manche 2, en vertu de l'article 9 du règlement intérieur du CMF, la procédure d'autorisation environnementale unique prévoyant un avis du CMF.

Cette proposition a obtenu :

- ..... voix favorables
- ..... voix défavorables
- ..... abstention(s)

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord adopte donc un avis favorable concernant ce mandat.

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord

Le préfet de la région Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime